

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 09 Octobre 2018</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37              Titulaires Présents : 32              Suppléants Présents : 1              Absents : 2              Pouvoirs : 2              Votants : 35              Pour : 35              Contre : 0              Nul : 0              Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 205/2018</b></p>	<p>L'an <b>deux mille dix-huit</b>, le neuf Octobre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Minzier, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation</b> : 03 Octobre 2018</p> <p><b>Présents</b> : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.              Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Suppléants</b> : Grégoire LAFVERGES représenté par Serge JOURNAL</p> <p><b>Pouvoirs</b> : Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p><b>Absents</b> : Corinne GUISEPPIN, Pascal COULLOUX.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Autorisation au Président de signer des contrats d'amarrage au port de Gallatin.**

Vu l'Article 4-1-1 des statuts de la CCUR : « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,  
 Vu la circulaire préfectorale du 02 novembre 2016, il est rappelé que la Loi NOTRe supprime la notion d'intérêt communautaire associée à l'exercice de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Vu la circulaire préfectorale du 20 décembre 2016 qui précise le contenu et les conséquences du transfert des « zones d'activité portuaires ». Les ports de plaisance qui impliquent une activité économique de location d'emplacements portuaires doivent être rattachés à la notion de zone d'activités portuaire et à ce titre, sont concernées par l'obligation de transfert aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône gère désormais le port de Gallatin à Seyssel et que son Président est susceptible de signer des contrats d'amarrage à de futurs locataires et qu'elle doit réaliser des avenants aux contrats existants pour indiquer le changement de personne publique compétente.

Le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à signer toute pièce administrative relative aux contrats d'amarrage.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Président à signer des contrats d'amarrage ou tout avenant s'y référant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*